

## Titres de formation et formation continue dans le domaine social Recommandation concernant les titres de formation

### 1. Contexte

Pour harmoniser la dénomination des attestations de fin de formation, SAVOIRSOCIAL a élaboré des recommandations destinées à guider les personnes intéressées par une formation continue, les employeurs et employeuses, ainsi que les prestataires de formation.

### 2. Titres de formation

SAVOIRSOCIAL demande aux prestataires de formation continue formelle et non formelle de niveau tertiaire, comme les écoles supérieures (ES), les associations proposant des formations continues et les institutions de formation, de délivrer les attestations de fin de formation indiquées ci-dessous.

#### 2.1 Diplôme

Le terme diplôme est utilisé exclusivement pour les titres de formation fédéraux ou reconnus par la Confédération. Il est donc clairement délimité.

Titre	Définition
Diplôme	<p>Ce titre est prévu pour les diplômes reconnus au niveau fédéral qui sanctionnent les parcours de formation suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- École supérieure (ES)</li><li>- Examen professionnel supérieur (EPS)</li><li>- Études postgrades (EPD)<sup>1</sup></li></ul> <p>Les conditions correspondantes doivent être respectées.</p>

#### 2.2 Certificat de branche

Les certificats de branche sont délivrés par une ou plusieurs associations sectorielles nationales ou par SAVOIRSOCIAL.

Titre	Définition
- Certificat de branche	<p>Les certificats de branche désignent des titres non formels multiprestataires, qui sont portés par une ou plusieurs organisations de branche (kibesuisse, ARTISET, Pro Enfance, etc.) ou une OrTra (SAVOIRSOCIAL), p. ex :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat de branche Responsable de secteur dans les institutions sociales et médico-sociales (Institut Marie Meierhofer)</li></ul>

<sup>1</sup> La consultation concernant l'assouplissement des études postgrades est en cours (état : 1<sup>er</sup> sept. 2024). La loi actuelle s'applique jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

### Autres attestations

Il existe d'autres attestations en plus du diplôme et du certificat de branche. Vous trouverez la définition des différents types d'attestation dans le tableau ci-dessous :

Attestation	Définition
Attestation de participation, attestation de cours, attestation de participation au cours	Elle confirme la participation à des leçons en contact direct (présentielles/distancielle) et est délivrée pour les formations sans attestation de compétences. Une attestation de participation peut en outre être délivrée en cas d'échec au contrôle de compétence ou pour certaines parties d'une formation uniquement.
Attestation de compétences	L'attestation de compétences confirme les compétences déjà acquises (p. ex. certificats de travail, plusieurs attestations de cours, etc.). Elle constitue une condition d'admission à un examen professionnel (EP) fédéral ou à un examen professionnel supérieur (EPS) fédéral et sert de justificatif pour la prise en compte des acquis.
Certificat	Le certificat atteste de la participation et de la réussite à un cours ou une formation continue et est délivré par le prestataire de formation.
Certificat de module	Le certificat de module atteste que le module a été suivi avec succès et que les compétences nécessaires ont été acquises.

### 3. Désignation des formations

Les désignations et classifications suivantes font référence en ce qui concerne les différents types de formations :

Désignation	Nature	Type	Durée	Titre/diplôme	Exemple
Cours spécialisé	Qualification supplémentaire dans la fonction actuelle	Pas de directives	1 à plusieurs jours (8 leçons/jour)	- Attestation de participation - Attestation de cours	Cours Enfants à besoins particuliers en accueil extrafamilial (kibesuisse)
Cursus (cours) de certificat	Habilitation à se spécialiser et/ou à assumer une nouvelle fonction	Généralement avec conditions d'admission (p. ex. formation initiale achevée)	Au moins 10 jours ou selon la/le prestataire	- Certificat (non reconnu par la Confédération, certificat d'école / de branche)	Cours d'Introduction au Travail en Institution

Études postgrades (EPD ES)	Spécialisation/approfondissement supplémentaire après les études ES	Formation tertiaire achevée (en général, diplôme ES)	Selon la/le prestataire	- Titre reconnu au niveau fédéral : diplôme EPD ES	Pédagogue par l'expérience dipl. EPD ES
Cours postgrade (CPG)	Spécialisation et approfondissement supplémentaire après les études ES  En général, partie intégrante d'EPD	Formation tertiaire achevée (en général, diplôme ES)	Selon la/le prestataire	- Attestation de compétences - Certificat CPG	CPG formatrice pratique
Module	Élément des cours de préparation à un examen professionnel (EP) fédéral ou à un examen professionnel supérieur (EPS) fédéral	Conformément au règlement d'examen	Selon la/le prestataire	- Certificat de module	Module Situations de soins palliatifs – soins longue durée et accompagnement

SAVOIRSOCIAL

Association faîtière suisse pour la formation professionnelle dans le domaine social

Mariette Zurbruggen, présidente

Approuvée par le Comité le 24 septembre 2024